

## RIFSEEP

### *Tout et un peu n'importe quand !*

Comme bien souvent, la trêve des confiseurs est propice à la parution au Journal Officiel de textes réglementaires ou législatifs attendus depuis des mois.

La fin d'année 2016 n'a pas fait exception à la règle, avec la parution au JO du 29 décembre d'un décret et d'un arrêté sur le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Le décret crée un comité d'attribution et d'harmonisation du RIFSEEP et dans une seconde partie décrypte le déploiement du dispositif.

Ce dernier se décompose en deux parties :

- Les corps particuliers qui **intégreront le dispositif entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 1<sup>er</sup> janvier 2019**,
- Les corps particuliers qui **sont exclus du dispositif jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et dont la situation sera revue avant le 31 décembre 2019**.

A partir de cette distinction, l'arrêté liste dans plusieurs annexes dans quelle catégorie se rangent les différents corps particuliers, et en particulier ceux du ministère des Finances.

#### Liste des corps intégrant le RIFSEEP entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2019

Corps des administrateurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques	1er juillet 2017
Corps des inspecteurs généraux de l'Institut national de la statistique et des études économiques	1er juillet 2017
Corps des attachés-statisticiens de l'Institut national de la statistique et des études économiques	1er juillet 2017
Corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques	1er juillet 2017
Corps des techniciens de laboratoire des écoles nationales supérieures des mines	1er janvier 2018
Corps des dessinateurs projeteurs	1er janvier 2018
Corps des ingénieurs de l'industrie et des mines	1er janvier 2018
Corps des techniciens supérieurs de l'économie et de l'industrie	1er janvier 2018
Corps des géomètres-cadastrateurs des finances publiques	1er janvier 2018
Emploi d'inspecteur spécialisé à la direction générale des finances publiques	1er janvier 2019

Corps des administrateurs des finances publiques	1er janvier 2019
Corps des contrôleurs des finances publiques	1er janvier 2019
Corps des agents administratifs des finances publiques	1er janvier 2019
Corps des agents techniques des finances publiques	1er janvier 2019
Corps des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques	1er janvier 2019
Emploi de chef de service comptable à la direction générale des finances publiques	1er janvier 2019
Emploi de contrôleur budgétaire et comptable ministériel	1er janvier 2019

### Liste des corps n'intégrant pas le RIFSEEP au minimum avant le 31 décembre 2019

Corps de l'inspection générale des finances
Corps des ingénieurs des mines
Emploi de directeur régional du commerce extérieur
Emploi d'attaché régional du commerce extérieur
Personnels des services de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes appartenant à la catégorie A
Emploi de directeur interrégional, régional et fonctionnel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
Emploi d'inspecteur expert de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
Corps des contrôleurs de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
Corps des adjoints de contrôle de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
Corps des agents de constatation des douanes et des droits indirects.
Corps des contrôleurs des douanes et des droits indirects
Personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects
Emploi d'administrateur général des douanes et droits indirects
Emploi d'administrateur supérieur des douanes et droits indirects
Emploi d'administrateur des douanes et droits indirects
Emploi de personnels navigants de direction générale des douanes et droits indirects
Corps des administrateurs financiers de la caisse nationale de crédit agricole
Fonctionnaires techniques de l'établissement public la Monnaie de Paris
Corps des personnels de maîtrise de l'Imprimerie nationale
Corps des personnels de la correction de l'Imprimerie nationale
Corps des adjoints techniques de l'Imprimerie nationale
Corps des enseignants de l'instituts Mines-Télécom
Corps des maîtres-assistants de l'institut Mines-Télécom

Le moins que l'on puisse dire c'est que nous nous trouvons devant un « *menu à la carte* », dont les critères d'éligibilité à telle ou telle liste et date de mise en œuvre sont totalement opaques.

Plus surprenant, pour certains corps (comme ceux des Douanes) l'engagement ministériel d'exclusion au dispositif se trouve remis en question.

En effet, alors que le ministre a évoqué, au CTM d'octobre 2016, l'exclusion de ces corps au RIFSEEP, le décret mentionne « *un réexamen avant le 31 décembre 2019* ».

L'exclusion se transforme en un simple sursis !

Quant aux corps éligibles au dispositif, le RIFSEEP viendra se percuter avec la mise en œuvre de PPCR. Bonjour la lisibilité de la feuille de paye !

**FO Finances dénonce un dispositif qui va faciliter concrètement la mobilité forcée et le nivellement par le bas des régimes indemnitaires.**

**FO Finances persiste à revendiquer l'exclusion définitive de l'ensemble des corps particuliers du ministère des Finances au RIFSEEP.**

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ  
DE LA FEDERATION SUR :

<http://www.financesfo.fr/>